

**DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL  
5<sup>ème</sup> Commission Vœu n° 01**

~~~~~  
Séance du 15 décembre 2008 (Matin)  
~~~~~

Date de la convocation : 28 octobre 2008

**PRESIDENT** : Monsieur François SAUVADET

**SECRETAIRE** : Monsieur Denis THOMAS

**LIEU DE LA REUNION** : salle des séances

**MEMBRES PRESENTS** : MM. Joël ABBEY, Michel BACHELARD, Noël BERNARD, Emmanuel BICHOT, Hubert BRIGAND, Louis de BROISSIA, Philippe CHARDON, Mme Emmanuelle COINT, MM. Yves COURTOT, François-Xavier DUGOURD, Mme Martine EAP-DUPIN, MM. Jean ESMONIN, Marc FROT, Roger GANEE, Pierre GOBBO, Laurent GRANDGUILLAUME, Robert GRIMPRET, Henri JULIEN, Mmes Anne-Catherine LOISIER, Catherine LOUIS, MM. Michel MAILLOT, Gilbert MENUT, Alain MILLOT, Patrick MOLINOZ, Gabriel MOULIN, Jean-Paul NORET, Marc PATRIAT, Jean-Yves PIAN, Pierre POILLOT, Roland PONSAAË, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Claude ROBERT, Paul ROBINAT, Ludovic ROCHETTE, Antoine SANZ, Paul TAILLANDIER, Nicolas URBANO, Claude VINOT.

**MEMBRE EXCUSE** :

**MEMBRES EXCUSES et ayant donné délégation de vote** : M. Alain HOUPERT à M. Claude VINOT, Mme Colette POPARD à M. Laurent GRANDGUILLAUME.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul NORET

**OBJET DE LA DELIBERATION** :

VOEU RELATIF AUX ASSOCIATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

La Commission Jeunesse, Animation Touristique, Sportive et Culturelle est saisie d'un vœu dont le texte est le suivant :

« Les Conseillers généraux soussignés ont pris connaissance des décisions lourdes de sens que le Ministre de l'Éducation Nationale a prises à l'encontre des associations complémentaires de l'enseignement public qu'il agréé par ailleurs. Il s'agit des CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active), des Éclaireuses et Éclaireurs de France, de la FOEVEN (Fédération des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale), de la JPA (Jeunesse de Plein Air), des Francas, de la Ligue de l'Enseignement, de l'OCCE (Office Central de Coopération à l'École), de PEP (Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public).

Ces décisions prises unilatéralement, sans concertation préalable et sans délai de prévenance, se traduisent pour 2008 par une baisse de 25% de la subvention qu'il accorde à ces associations et par la fin programmée pour septembre 2009 du financement des postes d'enseignants détachés.

Ils considèrent que ces décisions portent atteinte à des structures qui œuvrent quotidiennement depuis des dizaines d'années dans le champ scolaire et périscolaire, dans la logique du rayonnement de l'école publique au plus près des enfants, des jeunes, de leurs parents et de leurs enseignants.

Si ces décisions sont maintenues, des activités indispensables à l'éducation des jeunes et à la cohésion sociale sont très gravement menacées comme par exemple : l'accompagnement scolaire, l'éducation à la citoyenneté, la gestion de nombreux établissements d'éducation spécialisée, sanitaires et sociaux, l'accueil et l'accompagnement de personnes handicapées, d'innombrables activités éducatives autour du sport, de l'environnement, des sciences et techniques ...

Les Conseillers généraux soussignés :

- reconnaissent l'action citoyenne et la dynamique générée par les associations éducatives,
- réaffirment que les activités des associations éducatives contribuent au lien social et à la construction d'une société plus solidaire,
- demandent au Ministre de l'Éducation Nationale de revenir sans délai sur des décisions totalement inopportunes et de tenir les engagements qu'il a publiquement pris en faveur de ces associations dont le travail remarquable a été salué par le Président de la République en personne le 24 juillet dernier. »

\*\*\*\*\*

La Commission Jeunesse, Animation Touristique, Sportive et Culturelle propose un vœu amendé dont le texte est le suivant :

« Les Conseillers généraux de la Côte-d'Or ont pris connaissance des discussions en cours entre le Ministre de l'Éducation Nationale et les associations complémentaires de l'enseignement public agréées : Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) ; Éclaireuses et Éclaireurs de France, Fédération des Œuvres Éducatives et de vacances de l'Éducation Nationale (FOEVEN), Jeunesse de Plein Air (JPA), Francas, Ligue de l'Enseignement de l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE) et Fédération Générale des Pupilles de l'enseignement Public (PEP).

Les associations, par leurs actions, participent à l'éducation des jeunes et à la cohésion sociale : accompagnement scolaire, éducation à la citoyenneté, gestion de nombreux établissements d'éducation spécialisée, sanitaires et sociaux, l'accueil et l'accompagnement de personnes handicapées, d'innombrables activités éducatives autour du sport, de l'environnement, des sciences et techniques...

Les Conseillers généraux de la Côte-d'Or soussignés :

- reconnaissent l'action citoyenne et la dynamique générée par les associations éducatives,
- réaffirment que les activités des associations éducatives contribuent au lien sociale et à la construction d'une société plus solidaire,
- souhaitent que le Ministre de l'Éducation Nationale tienne l'engagement pris en faveur de ces associations. »

Après débat, mis aux voix, le vœu ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Président